

// ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le LIFTI est un fonds de dotation créé pour encourager la réflexion et la création de nouveaux outils permettant une meilleure appropriation sociétale de la question foncière. Depuis sa création, l'UPDS participe activement aux travaux du LIFTI, en tant que grand partenaire.

POUR UNE MEILLEURE APPROPRIATION SOCIÉTALE DE LA QUESTION FONCIÈRE

Le LIFTI, Laboratoire d'Initiatives Foncières et Territoriales Innovantes est un fonds de dotation créé le 31 décembre 2016 qui a pour objectif de mettre à la disposition des acteurs de terrains publics et privés, un centre de ressources sur les questions foncières.

Les fondateurs de LIFTI sont Marc Kaszynski, président du GT Sites et Sols Pollués du Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques (CSPRT), Frédéric Roussel, notaire à Lille, Frédéric Lévy, avocat, représentant DS Avocats, Philippe Rémignon, directeur général, représentant la société anonyme de HLM VILOGIA, et Nicolas Georges, président, représentant la SAS PREAM.

Ensemble, ils ont constitué un Conseil d'Administration composé de 15 membres issus de domaines professionnels en lien avec le foncier. Ils ont été rejoints dans le Conseil d'Administration élargi par 11 nouveaux membres dont l'UPDS qui s'est engagé en tant que partenaire-donateur.

LE FONCTIONNEMENT DU FONDS DE DOTATION LIFTI

LIFTI mobilise les fonds des dotations défiscalisées¹, apportées par

ses membres fondateurs et par ses partenaires-donateurs pour exécuter son programme annuel d'intervention. À ce titre, le LIFTI finance des études, des travaux de recherche, des publications et des manifestations.

LE PROGRAMME DE LIFTI POUR 2017

Trois projets prioritaires ont été identifiés dans le programme de LIFTI en 2017 :

1. L'OPEN DATA du foncier.

En lien avec l'ouverture de la donnée publique instaurée par Loi République Numérique, la mise en place d'une Plateforme Collaborative de l'open data du foncier aura pour objet de favoriser et

de valoriser l'usage des données DVF (Demandes de Valeurs Foncières)² et leur interopérabilité. Il est également envisagé de créer des applications permettant d'accéder facilement aux données.

Pour encourager le développement des usages des données DVF, LIFTI facilitera les démarches des demandeurs auprès de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), et les guidera vers les ressources méthodologiques et éventuellement vers les acteurs qui utilisent déjà ces données. En retour, la connaissance des demandeurs permettra de mieux appréhender les usages des données et d'élargir la communauté d'utilisateurs, et contribuera à la constitution de réseaux régionaux.



LABORATOIRE
D'INITIATIVES
FONCIÈRES ET
TERRITORIALES
INNOVANTES

¹ Défiscalisation des dons à 60 % (via Impôts sur les Sociétés)

² Données DVF : fichiers diffusés par le Ministère des Finances portant sur l'ensemble des mutations foncières et immobilières onéreuses d'un territoire donné -

<http://guide-dvf.fr>



En parallèle, LIFTI soutiendra des travaux de recherche exploitant ces nouvelles données et contribuera à l'organisation d'un «Cluster» des sociétés qui disposent de savoir-faire dans le domaine du traitement de ces données numériques.

2. RECYCLER les friches

La création d'un centre de ressources sur le recyclage des friches vise à développer cette pratique en France. Trois axes de réflexion ont été identifiés, qui se sont traduits par la création de trois groupes de travail :

- **Le recensement du gisement du renouvellement urbain.** L'objectif de ce travail est de rendre accessible à l'ensemble des acteurs, tant publics que privés, une information la plus exhaustive et la plus documentée possible sur les sites immobiliers/fonciers déclassés et/ou dégradés. Il s'agirait ainsi de permettre aux collectivités territoriales de mieux intégrer ces sites dans leurs stratégies urbaines et aux opérateurs de se positionner le plus en amont possible pour assurer, par l'anticipation des contraintes environnementales, le succès de leurs interventions.
- **Le modèle économique du recyclage des friches et de valorisation du foncier.** La compréhension du modèle écono-

mique d'intervention sur les friches est indispensable pour organiser le dialogue entre les acteurs (détenteurs et propriétaires, promoteurs et investisseurs, collectivités et aménageurs). Des travaux ont été menés sur ces sujets au niveau européen (réseaux CABERNET, URBACT) qu'il s'agit de réactualiser et compléter avec les démarches engagées autour du concept de bilan coûts/avantages des opérations de dépollution (Guide ADEME/UPDS).

- **Le statut juridique des friches.** Ce sujet est apparu pertinent lors de la 1ère réunion du Comité de projet dans la mesure où il ne se réduit pas au statut des sites concernés par l'application de la réglementation sur les installations classées et pourrait déboucher sur des mesures incitatives de bonne gestion transitoire ou « définitive » des sites en friche par leurs propriétaires, sans entraîner obligatoirement un transfert vers le public.

3. Les Assises Nationales du Foncier et des Territoires

La tenue régulière de cette manifestation vise l'organisation en région d'un réseau ouvert d'acteurs partageant les bonnes pratiques d'une gestion économe du foncier au service d'un développement territorial.

En lien avec les enjeux du développement durable et solidaire des territoires, le LIFTI prend en compte la question foncière dans les mutations de la société d'aujourd'hui en encourageant des initiatives d'intérêt général. Son ambition est d'adapter les concepts de l'économie circulaire au foncier et à ses usages •

Marc Kaszynski, président de LIFTI, et président du GT SSP du Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques

Pour plus d'informations :

<http://lifti.org>